



## **Le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) se transforme en profondeur et sera composé pour moitié de personnes concernées**

Créé le 1<sup>er</sup> décembre 1988, le Conseil national de de lutte contre la pauvreté assiste de ses avis le Gouvernement sur toutes les questions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Lieu de dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par ces politiques publiques, le CNLE conduit une évolution en profondeur de son organisation à l'occasion du renouvellement de ses membres afin de renforcer de la représentation des « personnes concernées » par les situations de pauvreté et d'exclusion.

La réforme en cours a pour objectif de porter de 8 à 32 le nombre de personnes concernées au sein du 8<sup>ème</sup> collège. Ces personnes représenteront dès lors pas moins de la moitié des membres du CNLE.

A cette fin, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des associations et fédérations luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet appel précise les conditions de nomination de ces personnes et les dispositions relatives à leur accompagnement, durant leur mandat.

Les associations ou fédérations sont invitées à proposer des candidatures de personnes concernées désireuses de s'impliquer dans cette instance et à les accompagner pendant la durée de leur mandat, soit 3 années.

L'Etat soutiendra cet engagement via une aide financière pour les structures accompagnatrices et une collaboration étroite avec un organisme chargé de prestations pédagogiques et méthodologiques, à l'attention des personnes concernées.

[Téléchargez l'appel à manifestation d'intérêt](#)

Les candidatures sont reçues jusqu'au 28 novembre 2019.

---

L'évolution de l'organisation du CNLE s'inscrit dans l'ambition politique du « choc de participation » de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ce « choc de participation », qui confirme la nécessité de porter les politiques sociales avec les personnes concernées, est un des leviers principaux du succès de la mise en œuvre de la stratégie.

### **Contacts :**

Demandes de renseignements préalables à la candidature : [brigitte.zago-koch@social.gouv.fr](mailto:brigitte.zago-koch@social.gouv.fr)

Demandes presse : [anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)